



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 19 JANVIER 2015

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Catherine SERGENT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Perrine VIAULES, Guy BARDET, Laetitia VIGNE.

Excusés représentés : Ghislaine GUILLERMIER par Bruno BOZZO.

Excusés non représentés : Jean-Louis BIROT.

Secrétaire de Séance : Philippe COUDERC.

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance. Monsieur Philippe COUDERC se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu du 24 novembre 2014, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Relevé des décisions du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prise dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Marchés publics : le 16/12/2014 - révision des contrats d'Assurance de la commune Décision du maire n°6/2014 du 06.12.2014.

Attribution de marchés concernant les contrats d'assurance de la commune à :

- Lot 1 « Assurance des dommages aux biens, bris de machines et risques annexes » à Groupama d'Oc – Formule option n°1 avec franchise de 300 € TTC pour une prime annuelle de 4 654,00 € H.T. – 5 026,32 € TTC

- Lot 2 « Assurance RC (2A) protection juridique et défense pénale et recours des agents et des élus (2B) à Groupama d'Oc - Formule de base sans option pour un montant de prime annuelle de 1 636,00 € HT – 1 783,24 € TTC

- Lot 3 « Assurance véhicules à moteur et risques annexes » à Groupama d'Oc – Formule option n°1 avec franchise pour une prime annuelle de 2 275,00 € HT – 2 661,75 € TTC

La consultation a permis à la collectivité de faire une économie de 1 713,00 € soit 15 %.

La rémunération du cabinet conseil est de 75% de 1 713 € soit 1 284,75 €.

Le 19/12/2014 : Acquisition à Monsieur GUILLAUME Irwin demeurant 49 rue Auguste Troup – 31590 VERFEIL d'un camion benne d'occasion de marque RENAULT immatriculé BP-632-VX d'une valeur de 4 900 € (sans TVA).

1- Etat des restes à réaliser au 31.12.2014

Madame le Maire précise que, la clôture du budget d'investissement 2014 intervenant le 31.12.2014, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la

perception de recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2015 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention »

1) Adopte les états des restes à réaliser suivants :

- Montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 87 657,47 €
- Montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à : 139 230,31 €

2 - **Cimetières communaux : Logiciel de gestion**

Madame le maire a demandé à AD Funéraire et à Berger Levrault de faire un devis pour l'installation d'un logiciel de gestion pour les cimetières de la Commune.

Le type de facturation des deux prestataires étant différent, il est difficile d'établir une comparaison.

L'objectif premier de l'achat de ce logiciel étant la simplification de la gestion des cimetières, une démonstration va être demandée à Berger Levrault. AD Funéraire nous a, quant à lui, déjà présenté son logiciel « COLORGA ».

3 - **Mise à disposition d'agents communaux auprès de l'Association Familles Rurales de Cadalen : Convention(s)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, la Commune met à disposition de l'Association Familles Rurales de Cadalen, assurant la gestion de l'ALAE et du temps NAP, deux agents communaux. La convention de mise à disposition est arrivée à terme le 04 janvier 2015, il y a donc lieu d'en signer une nouvelle à compter du 05 janvier 2015. Elle précise que les mises à dispositions peuvent être renouvelées pour une nouvelle période de 3 ans maximum. Après lecture du projet de convention, Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la nouvelle convention.

Le temps de mise à disposition est facturé à Familles Rurales et s'organise comme suit :

Temps péri-scolaire (les jours de classe)

Alternativement par semaine de classe

Semaine A : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h30

Semaine B : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h00 à 8h30

N.A.P : Nouvelles Activités Péri-scolaires

(les jours de classe) : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h00 à 17h00 plus, 3 heures par mois dédiées à la préparation des activités et aux réunions.

4 - **Politique Intercommunale Enfance-Jeunesse : reconduction et modification par avenant de la Charte Intercommunale**

En 2012, la Communauté de Communes Tarn & Dadou a initié une politique intercommunale d'accueil des enfants pendant les périodes extra-scolaires qui s'est caractérisée par la mise en place d'un co-financement Tarn & Dadou -communes du fonctionnement des ALSH, une nouvelle définition des subventions communautaires et un accord de principe des 29 communes sur leurs participations financières aux ALSH.

Elle a été renforcée par la « **Charte intercommunale pour l'accueil extra-scolaire des enfants de 3 à 15 ans** », adoptée en Conseil communautaire du 20 décembre 2012, et par l'ensemble des 29 communes et la Communauté de communes le 21 mars 2013 pour une période de 2 ans.

C'est le résultat d'un travail volontariste de coopération entre les 29 communes et la Communauté de Communes, qui traduit la volonté d'une véritable politique intercommunale en direction de l'Enfance-Jeunesse sur le territoire.

Document contractuel mais non réglementaire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, la charte vise les objectifs suivants :

- Favoriser la mutualisation de l'offre d'accueil par une collaboration en bonne intelligence entre tous les acteurs
- Garantir la possibilité aux communes de maîtriser leur budget enfance et leurs choix
- Favoriser l'accueil de toutes les familles de la Communauté de communes dans un centre de loisirs du territoire
- Tendre vers une offre d'accueil géographiquement bien répartie sur l'ensemble du territoire, en parfaite concordance avec le pacte communautaire et les grands principes d'accueil en Centre de loisirs (ALSH)

Elle a abouti à la formalisation d'un co-financement du fonctionnement des Centres de Loisirs par l'ensemble intercommunal, ainsi qu'à une participation financière annuelle de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire a adoptée dans sa séance du 16 décembre 2014 la reconduction de cette charte pour l'année 2015 en augmentant l'enveloppe de la participation de Tarn & Dadou, hausse concomitante avec l'augmentation des participations financières des communes utilisatrices du même montant.

Après l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la charte intercommunale en matière de politique enfance pour l'année 2015 selon les principes énoncés dans l'avenant.

5 - Contrat collectif santé avec Harmonie Mutuelle : avenant au contrat - participation de la collectivité

Harmonie Mutuelle, mutuelle retenue en 2014 dans le cadre d'un contrat groupe avec la communauté des communes et les communes volontaires, propose une augmentation des tarifs de 6 % par rapport au marché initial, hausse motivée par l'augmentation de leurs charges et de la consommation de prestations.

Tarn et Dadou n'a pas accepté cette augmentation, le contrat prévoyant une hausse annuelle des cotisations de 3,5 %.

Madame le maire propose d'approuver l'augmentation de tarif des cotisations à 3,5 % pour 2015 et d'augmenter la participation de la commune de 10 à 11 euros par mois pour les agents affiliés à ce contrat groupe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

6 - Mission d'accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle des projets d'habitat des communes de Busque, Cadalen et Florentin : convention de groupement de commandes et de cahier de charges.

Point d'ordre du jour ajourné.

7 - Voirie Communale : mesures de sécurité

Monsieur Davalan nous a exposé les différents projets pour le village et ses alentours, en accord avec le service des routes du Conseil Général Tarn secteur Graulhet venu sur le site.

- Création de deux passages protégés dans la Grand'Rue : le premier au niveau de la venelle qui rejoint la rue du 19 mars 1962, le deuxième plus bas au niveau de la rue de l'Hôpital
- Installation d'un radar pédagogique après le premier passage protégé (avec détecteur de vitesse à 50 mètres)
- Le traçage du stop au bas de la route de Faget ainsi que la matérialisation du milieu de la chaussée sur la route départementale n°6 (route de Graulhet)
- Installation d'un panneau de 5,5 Tonnes, sauf desserte locale, route de Faget
- Installation d'un « cédez le passage » au bas du chemin de la Cruzille
- Remettre le panneau 30 km/h route de Gaillac en face de l'école
- Mise en place d'un sens unique de circulation (sens Cadalen/autoroute) sur la route dite de l'Auriolle, sauf riverains
- Installation d'un « cédez le passage » à l'intersection de la route de l'Auriolle et de la route de Janas

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ces propositions.

8 - Association Familles Rurales de Cadalen – Solde Subvention 2014

Le reste à réaliser pour l'année 2014 de la subvention d'équilibre versée à l'association Familles Rurales est de 27 200,27 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce report à l'unanimité.

9 - Association « Les Temps Orageux » : Convention de prestation de service relais fourrière.

Madame le maire propose que la convention passée avec « Les Temps orageux » soit reconduite pour 2015. Les conditions de prestations de service relais fourrière étant identiques à celles de l'année 2014.

- Temps d'intervention : 10 € (Tenue d'une main courante)
- Hébergement du pensionnaire : 9 €/jour comprenant l'alimentation, le box, le nettoyage, la détente de l'animal soit 27 € pour un forfait de 3 jours d'hébergement
- Carburant : Briatexte/Cadalen (Aller-retour) 21 km x 0,80 € = 16,80 €
- Voyage à la SPA du Garric (81) le vendredi matin
Forfait de 12,40 € par voyage et par chien
- Majoration de 50% pour l'intervention durant un week end ou un jour férié

Coût total de l'intervention par chien : 66,20 € (53,80 € + 12,40 €), montant facturé au propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour l'année 2015 la convention proposée par l'association « Les Temps orageux » située à Briatexte (81).

Logement communal

Madame le Maire demande un huis clos que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Bureau de poste de Cadalen

Madame le Maire, Mme GUILLERMIER, M. JAUROU ont pris contact avec la directrice de la Poste de Gaillac ainsi qu'avec M. COUDERC pour le devenir de la Poste de Cadalen. Sachant qu'à partir du 1^{er} février 2015, la poste de Cadalen sera fermée le samedi matin.

Différentes propositions leurs ont été faites, ex : service agence communale etc.

Madame le Maire propose de faire revenir M. COUDERC à l'ensemble du Conseil pour définir le devenir de la poste de Cadalen.

Questions diverses

- Eglise de Cadalen : M. BARDET a été interpellé par Mme LAUZERAL au sujet des travaux à effectuer dans l'église. (ex : ampoule à changer, vitrail cassé...)

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du vol d'ordinateurs portables à l'école. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h26.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

Le Secrétaire
Philippe COUDERC